

COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 MARS 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

Le conseil municipal de la commune de La Chapelle-La-Reine, dûment convoqué (convocation du 10 mars 2016) s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en mairie, le mardi vingt-deux mars deux mille seize à vingt heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Monsieur CHANCLUD Gérard, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : CHANCLUD G, Maire ; HARRY JC., SAUVAGNAC S., HOUY O., TORQUE I., LAMBERT JL., Adjoints au Maire ; SOREL JM, FROT M., MONTAGNIER G., ETIFIER L., LIORET H., LEGER G., PROUT P., SAMMUT L., LUKEC I., LE CARRET A., MALMASSON F., CODANI C., GOHIER S., conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : DUVAL R. (pouvoir à HOUY O., MAUNY D. (pouvoir à ETIFIER L.), POMPON N.

ABSENTE : CREUZET P.

Était également présente : ALIX S., Secrétaire Générale.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 50 mn.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du mardi 1^{er} mars 2016. La réponse étant négative, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

NOMINATION D'UN(e) SECRETAIRE DE SÉANCE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, nomme M. ETIFIER Luc en qualité de secrétaire de séance.

Mme ALIX Sylviane, secrétaire générale, est secrétaire auxiliaire.

Ordre du jour :

- 1- Budget de la Commune : compte de gestion 2015
 - 2- Budget de la Commune : compte administratif 2015
 - 3- Budget du service de l'Eau : compte de gestion 2015
 - 4- Budget du service de l'Eau : compte administratif 2015
 - 5- Budget du service de l'assainissement : compte de gestion 2015
 - 6- Budget du service de l'assainissement : compte administratif 2015
 - 7- RH : création de postes
 - 8- Réforme des rythmes scolaires : participation de la commune de Boissy-aux-Cailles et des communes extérieures
 - 9- Décision du Maire
 - 10- Informations diverses
- Question des conseillers

Délibération n° 2016 MARS (2) 01
Budget de la Commune : compte de gestion 2015

M. le Maire présente le compte de gestion 2015 établi par le comptable du Trésor Public. Il affirme que le présent compte au regard du montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Les résultats de l'exercice 2015 des sections de fonctionnement et d'investissement du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

M. le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion de l'exercice 2015.

Considérant, l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, en sections de fonctionnement et d'investissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- constate la concordance entre les deux documents au niveau des résultats de l'exercice ;
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier n'appelle ni observations, ni réserves ;
- arrête le compte de gestion 2015 présenté par le comptable du Trésor Public.

Délibération n° 2016 MARS (2) 02
Budget de la Commune : compte administratif 2015

M. HARRY JC, 1^{er} Adjoint, prend la présidence de la séance et donne lecture du compte administratif 2015 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement

RECETTES réalisées	2.639.532,29 €
DEPENSES réalisées	1.981.144,24 €
Excédent de l'exercice 2015	658.388,05 €
Excédent reporté 2014	202.370,34 €
Excédent de clôture 2015	860.758,39 €

Section d'investissement

RECETTES réalisées	2.041.122,82 €
DEPENSES réalisées	1.946.447,25 €
Excédent de l'exercice 2015	94.675,57 €
Excédent reporté 2014	2.410.128,77 €
Excédent de clôture 2015	2.504.804,34 €
- Restes à réaliser 2015	1.313.646,00 €
+ Restes à recouvrer 2015	0,00 €
Excédent net 2015	1.191.158,34 €

M. HARRY demande s'il y a des questions sur ce compte administratif puis il est procédé au vote après que M. le Maire ait quitté la salle.

Le compte administratif 2015 est arrêté, par 20 voix POUR.

M. le Maire invité à rejoindre l'assemblée la remercie pour ce vote.

Délibération n° 2016 MARS (2) 03
Budget du service de l'eau : compte de gestion 2015

M. le Maire présente le compte de gestion 2015 établi par le comptable du Trésor Public. Il affirme que le présent compte au regard du montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Les résultats de l'exercice 2015 des sections de fonctionnement et d'investissement du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

M. le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion de l'exercice 2015.

Considérant, l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, en sections de fonctionnement et d'investissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- constate la concordance entre les deux documents au niveau des résultats de l'exercice ;
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier n'appelle ni observations, ni réserves ;
- arrête le compte de gestion 2015 présenté par le comptable du Trésor Public.

Délibération n° 2016 MARS (2) 04
Budget du service de l'eau : compte administratif 2015

M. HARRY, Adjoint au Maire, prend la présidence de la séance et donne lecture du compte administratif 2015 du service de l'Eau, qui se résume comme suit :

Section d'exploitation

RECETTES réalisées	73.570,76 €
DEPENSES réalisées	74.930,91 €
Déficit de l'exercice 2015	-1.360,15 €
Excédent reporté 2014	19.083,84 €
Excédent de clôture 2015	17.723,69 €

Section d'investissement

RECETTES réalisées	110.379,53 €
DEPENSES réalisées	61.022,72 €
Excédent de l'exercice 2015	49.356,81 €
Excédent reporté 2014	93.298,61 €
Excédent de clôture 2015	142.655,42 €
- Restes à réaliser 2015	0,00 €
+ Restes à recouvrer 2015	0,00 €
Excédent net 2015	142.655,42 €

M. HARRY demande s'il y a des questions sur ce compte administratif puis il est procédé au vote après que M. le Maire ait quitté la salle.

Le compte administratif 2014 est arrêté, par 20 voix POUR.

M. le Maire invité à rejoindre l'assemblée la remercie pour ce vote.

Délibération n° 2016 MARS (2) 05
Budget du service de l'assainissement : compte de gestion 2015

M. le Maire présente le compte de gestion 2015 établi par le comptable du Trésor Public. Il affirme que le présent compte au regard du montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Les résultats de l'exercice 2015 des sections de fonctionnement et d'investissement du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

M. le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion de l'exercice 2015.

Considérant, l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, en sections de fonctionnement et d'investissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- constate la concordance entre les deux documents au niveau des résultats de l'exercice ;
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier n'appelle ni observations, ni réserves ;
- arrête le compte de gestion 2015 présenté par le comptable du Trésor Public.

Délibération n° 2016 MARS (2) 06 Budget du service de l'assainissement : compte administratif 2015

M. HARRY, 1^{er} Adjoint, prend la présidence de la séance et donne lecture du compte administratif 2015 du service de l'assainissement, qui se résume comme suit :

Section d'exploitation

RECETTES réalisées	72.271,44 €
DEPENSES réalisées	36.434,13 €
Excédent de l'exercice 2015	35.837,31 €
Excédent reporté 2014	15.436,75 €
Excédent de clôture 2015	51.274,06 €

Section d'investissement

RECETTES réalisées	102.610,90 €
DEPENSES réalisées	22.706,09 €
Excédent de l'exercice 2015	79.904,81 €
Excédent reporté 2014	308.300,88 €
Excédent de clôture 2015	388.205,69 €
- Restes à réaliser 2015	0,00 €
+ Restes à recouvrer 2015	0,00 €
Excédent net 2015	388.205,69 €

M. HARRY demande s'il y a des questions sur ce compte administratif puis il est procédé au vote après que M. le Maire ait quitté la salle.

Le compte administratif 2015 est arrêté, par 20 voix POUR.

M. le Maire invité à rejoindre l'assemblée la remercie pour ce vote.

Délibération n° 2016 MARS (2) 07 RH : création de postes

M. le Maire informe le conseil municipal que conformément au tableau annuel d'avancement présenté à la CAP, catégorie A, un agent titulaire au grade d'Attaché peut

être promu à partir du 1^{er} avril 2016 au grade supérieur (*Attaché principal*) au regard notamment de son ancienneté dans son grade actuel.

Afin de faire face à un accroissement d'activité, il convient de recruter un adjoint administratif de 2^{ème} classe, en qualité de contractuel, pour renforcer les services de police municipale et administratif à compter du 1^{er} juillet 2016.

1) -

Vu le CGCT,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal et l'avis favorable de la CAP émis le 10 mars 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte la création d'un poste d'Attaché Principal, à temps complet (39 h 00) à compter du 1^{er} avril 2016.

2) -

Vu le CGCT,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifiée, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte la création d'un poste de contractuel, au grade d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe, à temps complet (35 h 00), à compter du 1^{er} juillet 2016 pour une durée de six mois.

Délibération n° 2016 MARS (2) 08

Réforme des rythmes scolaires : participation de la commune de Boissy-aux-Cailles et des communes extérieures

M. le Maire rappelle l'organisation des NAP (Nouvelles Activités Péri-scolaires) mise en place depuis la rentrée scolaire 2014-2015.

À l'origine, l'estimation du coût annuel de ces NAP sur une base de 130 enfants s'élevait à 50.000 € (hors subventions), soit 385 € par enfant.

Ce coût est ajusté selon les éléments communiqués par le délégataire prenant en compte les journées de NAP et le nombre d'enfants participants.

La commune de Boissy-Aux-Cailles -scolairement rattachée aux écoles primaires de La Chapelle-La-Reine-, ainsi que les autres communes dont les enfants sont scolarisés dans les écoles primaires de La Chapelle-La-Reine sont sollicitées pour une participation au financement de ces NAP.

M. le Maire ajoute que l'Etat a promis une aide dans le cadre du fonds d'amorçage. Une aide de 13.650,00 € a été versée en 2015 pour l'année scolaire 2014-2015 sur la base suivante : 50 € x 273 enfants.

Une part de ce fonds sera reversée à la commune de Boissy-aux-Cailles en fonction du nombre d'enfants et du nombre de jour de présence au NAP.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise M. le Maire à émettre les titres de recettes à la commune de Boissy-Aux-Cailles et aux communes extérieures pour la participation aux coûts des NAP, en fonction du nombre d'enfants présents et ce pour les cinq périodes de l'année scolaire ;
- dit que lorsque les Services de l'Etat auront versés l'aide relative à la mise en place des NAP une partie sera reversée à la commune de Boissy-aux-Cailles en fonction du nombre d'enfants présents ;
- dit que cette délibération sera applicable tant que ce dispositif existera ;
- dit que les crédits seront pourvus au budget primitif 2016 et suivants, en section de fonctionnement, dépenses et recettes.

Décision du Maire et informations diverses

 Sans objet.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

➤ **Jean-Luc LAMBERT** informe que les réunions concernant l'élaboration du PLU se poursuivent. Les PPA (Personnes Publiques Associées) ont été conviées à une réunion cette semaine. Il reste à rencontrer, entre autres, les agriculteurs.

Les travaux de la médiathèque se déroulent bien mais prennent un peu de retard. Le travail est de bonne qualité.

Les dossiers relatifs aux abords de la mairie et de la chaufferie bois sont toujours à l'étude.

➤ **Isabelle TORQUE** remercie les conseillers pour la distribution des bulletins municipaux.

➤ **Jean-Claude HARRY** remercie toutes les personnes ayant participé à la cérémonie de remise des prix des maisons fleuries et maisons illuminées. Ce fut aussi l'occasion d'accueillir douze nouveaux chapelains.

➤ Concernant la future Communauté de Communes, M. HARRY dit que des amendements ont été présentés notamment concernant notre territoire. 70 % des communes de la CC « Les Terres du Gâtinais » iraient vers une nouvelle CC et 30 % rejoindraient celle de Nemours.

➤ **Stéphanie SAUVAGNAC** dit que le Comité de Pilotage des NAP s'est réuni et travaille sur un règlement intérieur.

➤ **Olivier HOUY** remercie les conseillers municipaux qui étaient présents et ont aidé au bon déroulement du thé dansant du dimanche 20 mars 2016. 85 personnes y ont participé.

➤ La chasse aux œufs de Pâques aura lieu le dimanche 27 mars 2016. Des affiches ont été apposées pour information aux administrés.

➤ **Hervé LIORET** signale que le panneau de signalisation « piétons » a été enlevé à Butteaux. Il faudrait le remplacer le plus vite possible.

- **Jeanne-Marie SOREL** informe que des trous se sont formés sur le parking de la Place des Marronniers. Elle rappelle qu'un concours de pétanque sera organisé la semaine prochaine.
- **Isabelle LUKEC** rappelle que lors de la Journée bleue, le rendez-vous est fixé à 10 heures au pôle médico-social (*et non sur la Place de la République que cela avait été prévu initialement*).
- **Luc ETIFIER** fait part de la mise en place du « Rezo Pouce » proposé par le PNR du Gâtinais Français. Il s'agit d'un réseau permettant de mettre en contact auto-stoppeurs et volontaires "transporteurs" particuliers de façon sécurisée. Ce réseau est interdit aux mineurs sauf s'ils possèdent une autorisation parentale. Chaque auto-stoppeur et chaque conducteur détient un macaron permettant de l'identifier. Il reste à définir les points d'arrêt sur la commune et à prendre un arrêté municipal pour sa mise en application.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 55.

Signé par :

Le secrétaire de séance,

Luc ETIFIER

Le Maire,

Gérard CHANCLUD